

RENTREE 2022

Nouveaux élèves

Documents à fournir pour le 22 août 2022 :

Un chèque de caution de 100 € pour les livres scolaires libellé à l'ordre de l'OGEC. Merci d'indiquer au dos du chèque le nom de l'élève si celui-ci est différent de l'émetteur du chèque. Aucun livre ne pourra être remis à l'élève à la rentrée sans cette caution.

L'attestation responsabilité civile 2022-2023 (à demander auprès de votre assurance habitation, ne pas confondre avec l'assurance individuelle accident).

Le coupon réponse de la lettre pastorale. A rendre obligatoirement quel que soit votre choix.

Si l'établissement d'origine vous remet directement le dossier scolaire de votre enfant, merci de le déposer au secrétariat.

Documents à conserver :

- * La lettre de rentrée.
- * La liste des fournitures.
- * L'organisation de la cantine.
- * le calendrier et informations sur la bourse des collèves.

Tous les documents sont consultables sur le site internet du collège :
www.lasalle-romilly.fr rubrique « documents de rentrée ».

J. P. BAROUX

Directeur